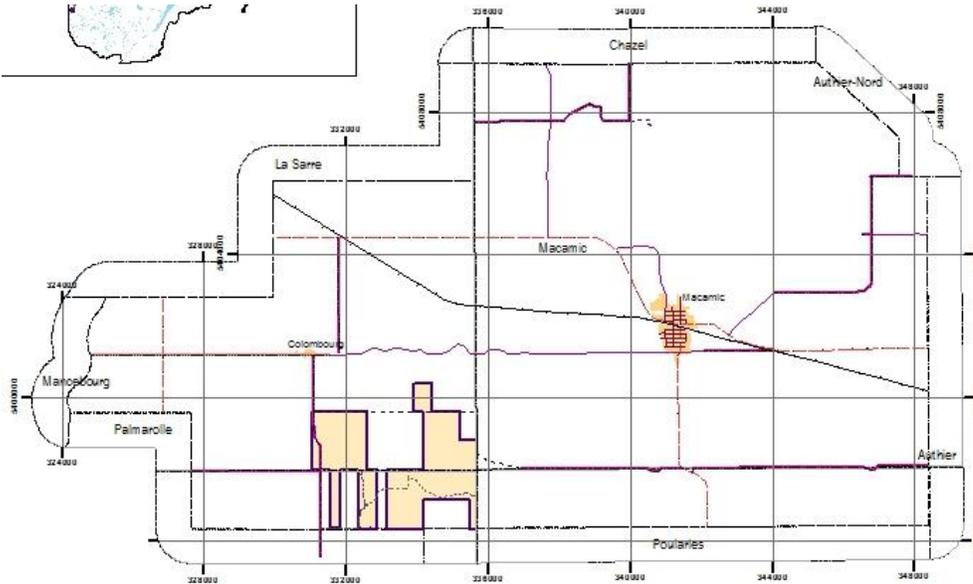


# Avis public

## Consultation des plans d'aménagement forestier intégré TACTIQUE et OPÉRATIONNEL (PAFIT et PAFIO) pour la période 2025-2030 de l'entente de délégation de la Ville de Macamic

Du **4 juin au 18 juillet**, vous êtes invités à consulter les PAFIT et PAFIO déposés par la Ville de Macamic au ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF).



Le PAFIT présente la description du territoire, les possibilités forestières, les objectifs d'aménagement et de production de matière ligneuse, les stratégies d'aménagement forestier et la liste des enjeux forestiers sur le territoire.

Le PAFIO présente les secteurs de récolte et de travaux sylvicoles non-commerciaux ainsi que les travaux de voirie forestière prévus sur le territoire.

Et ce, pour la période 2025-2030.

Vous avez **45 jours** pour consulter ces plans en vous présentant à l'une ou l'autre des adresses suivantes **ou** sur le site Internet de la Ville de Macamic **ou** à la séance de présentation/consultation :

Ville de Macamic

Du lundi au jeudi  
8h00 à 12h et 13h à 16h30

70, rue Principale  
Macamic (Québec) J0Z 2S0  
Tél. : 819-782-4604

courriel.: [agaudet@villemacamic.qc.ca](mailto:agaudet@villemacamic.qc.ca)

Ces plans peuvent être consultés sur le site de la Ville de Macamic à l'adresse suivante :

[www.villemacamic.qc.ca/consultation](http://www.villemacamic.qc.ca/consultation)

Une séance de présentation et consultation est prévue le **17 juin 2025** à 19h00 au centre communautaire de Colombou\*.

\* Sylviculture La Vérendrye

Du lundi au vendredi  
9h00 à 12h et 13h à 17h00

162, rue de l'Énergie  
Amos (Québec) J9T 4M3  
Tél. : 819-727-9127

Courriel : [phoule@sylviculture.ca](mailto:phoule@sylviculture.ca)

\* Du personnel forestier sera disponible sur rendez-vous pour expliquer les divers éléments du plan et répondre à vos questions.

Pour formuler un commentaire ou discuter d'un point particulier du plan, vous devrez le faire par écrit, en précisant vos préoccupations à la Ville de Macamic, avec copie conforme au Ministère, au plus tard le **18 juillet**.

La parole est à vous!